## ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

Tombé

## **AMENDEMENT**

Nº AS68

présenté par Mme Bagarry, Mme Gaillot et M. Chiche

## **ARTICLE 9**

Après le mot :

« désigner »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 10 :

« trois personnalités qualifiées qui peuvent notamment être des représentants des usagers, des patients experts ou des étudiants. Ces personnalités participent avec voix consultative aux séances du directoire. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Ségur de la Santé a montré la nécessité d'introduire, autant que possible, une plus grande démocratie sanitaire pour renforcer l'effectivité et la participation au soin. Or, en retirant les étudiants, qui sont pourtant des acteurs de la vie des hôpitaux, le Sénat ne répond pas à cet enjeu.

Cet amendement propose de le corriger en réintégrant les étudiants et propose, de surcroît, de rajouter les patients experts.